



## **Informations communales**

### **Demande de bons de garde pour la période 2023/2024**

Dès à présent, les parents domiciliés dans la commune de Saicourt et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) peuvent présenter une demande de bon de garde.

Afin de faciliter l'inscription, nous vous recommandons d'avoir préalablement rempli votre déclaration d'impôt 2022 avec votre BE-Login.

Afin d'obtenir un subventionnement, la demande complète doit être déposée à l'administration communale jusqu'au **30 juin 2023**. En cas de délai non respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenus au secrétariat municipal au 032 481 24 03.

### **Recyclage du PET**

Nous constatons régulièrement que les moloks destinés à récupérer le PET contiennent des objets non conformes. Nous vous rappelons que seules les bouteilles à boissons en PET peuvent être éliminées dans la collecte du PET. Les bouteilles en plastique (lait, vinaigre, huile, shampoing, détergents, etc) peuvent être retournées dans les commerces. Les autres emballages (emballage de la restauration rapide, pots de yaourt, films d'emballage, etc.) doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Le Fuet, le 8 mars 2023

Conseil municipal